



CHARTRE DE LA VILLE D'AUBENAS POUR UNE CEREMONIE DE MARIAGE REUSSIE

Vous avez décidé de vous marier à Aubenas.

**Monsieur le Maire et l'équipe municipale vous en remercient
et vous en félicitent.**

Afin que le caractère festif et convivial de votre mariage puisse s'accorder avec la solennité due à la cérémonie du mariage civil, nous vous invitons à suivre ces quelques conseils que nous vous remercions de communiquer également à vos invités.

La célébration de votre mariage dans les salles de l'annexe de la mairie est le moment de consécration civile de votre projet de vie en commun.

Elle requiert l'attention de l'assemblée. La lecture des articles du code civil et le recueil du consentement des époux doivent pouvoir être entendus distinctement. Aussi, pour garantir le bon déroulement de votre cérémonie avec toute la solennité prévue par la loi, nous vous remercions d'inviter vos proches à ne pas adopter des comportements démonstratifs bruyants qui pourraient conduire à la suspension de la cérémonie.

Afin de respecter les principes de laïcité et de neutralité de la République, aucune manifestation à caractère religieux ne pourra se dérouler à l'intérieur de la mairie. Vos invités devront réserver le déploiement de drapeaux ou banderoles pour la fête qui suivra la cérémonie civile.

Les futurs époux et les témoins sont priés de respecter l'horaire de la cérémonie.

Tout retard expose les futurs mariés à attendre leur tour avec l'ensemble des invités. En effet, l'officier d'état civil célébrera en priorité les cérémonies de mariage conformément à l'horaire enregistré au moment du dépôt du dossier de mariage. Le mariage arrivé en retard pourra ne pas être célébré en fonction des contraintes municipales.

Par mesure d'hygiène et de propreté, il vous est demandé de ne pas jeter du riz, des pétales de roses ou des confettis dans la mairie.

Le stationnement et la circulation des véhicules : Vous pourrez stationner, ainsi que vos invités (10 véhicules) dans la cour de l'annexe. Vos autres invités peuvent stationner dans les parkings publics (gratuits le samedi après midi) ou sur les places de stationnement autorisées en surface.

A l'issue de la cérémonie, les conducteurs ainsi que leurs passagers faisant partie du convoi nuptial doivent respecter les règles de sécurité édictées par le code de la route : respect de la vitesse limitée en ville, pas de manœuvres dangereuses ou de passagers se penchant par les portières, usage limité des avertisseurs sonores, absence d'obstruction de la circulation urbaine.... Les infractions seront verbalisées par la police.

Les futurs époux reconnaissent avoir pris connaissance de la présente charte et s'engagent à la respecter et à la faire respecter par leurs invités afin que la cérémonie de mariage se déroule en harmonie avec la vie des habitants d'Aubenas.

Ils s'engagent à porter à la connaissance de leurs proches le contenu de cette charte.

Nom et prénom des futurs époux :

Date et heure prévues :

Signature des futurs époux précédée de la mention « lu et approuvé » :

*La Ville d'Aubenas vous souhaite une très belle cérémonie
et beaucoup de bonheur.*